

J'agis avec ENGIE

Votre rendez-vous pour tout comprendre sur l'énergie

PRIX DE L'ÉNERGIE, VOTRE BUDGET À LA LOUPE



ÉDITO

L'énergie à tout prix ?

Les factures d'énergie représentent une préoccupation majeure pour 85 % des consommateurs*. Face à la hausse des prix de l'énergie ces dernières années, les ménages ont déployé beaucoup d'efforts pour consommer moins. Pourtant, l'énergie représente toujours une part significative du budget des Français.

Dans ce magazine, nous vous apportons un maximum de clés pour maîtriser au mieux votre consommation d'énergie. En parallèle, votre Espace Client s'enrichit d'outils pour suivre et comprendre les évolutions de prix.

L'équipe d'ENGIE

* 2024 : 18^e édition du baromètre énergie-info, Médiateur national de l'énergie, novembre 2024.

Sommaire

PAGES 4-5
**COMPRENDRE
LE PRIX
DE L'ÉNERGIE**

Comment est-il fixé ?
Pourquoi évolue-t-il ?
Quelle offre choisir ?
Nous vous aidons à y voir plus clair.

PAGES 6-7
**DÉCHIFFRER
SA FACTURE
D'ÉNERGIE**

La recevoir n'est pas toujours plaisant, mais la comprendre est essentiel. On vous explique les points importants de votre facture.

PAGES 8-11
**MAÎTRISER
SA CONSOMMATION
D'ÉNERGIE**

Nos conseils pour devenir, pas à pas, un expert des économies d'énergie.

Ce magazine a été produit dans le respect de l'environnement : il a été imprimé en France avec des encres 100 % végétales sur un papier issu de forêts gérées durablement, certifiées PEFC.

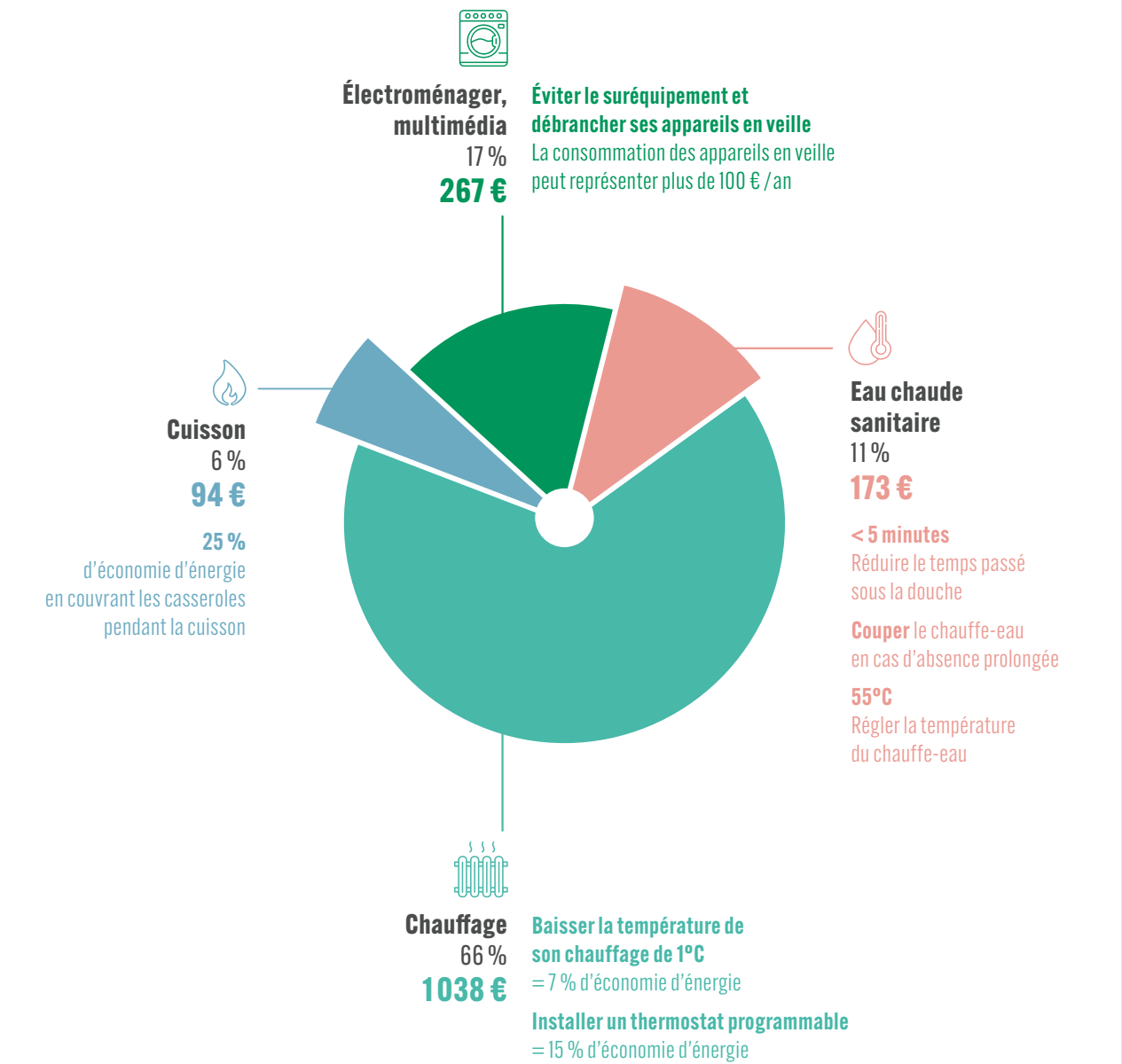
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ce numéro vous est proposé par l'équipe marketing de votre fournisseur ENGIE.
ENGIE – SA au capital de 2 435 285 011€ | RCS Nanterre 542 107 651 | Siège social : 1, place Samuel de Champlain – 92400 Courbevoie
Service Clients : TSA 87494 – 76934 Rouen Cedex 09
Responsable éditoriale Mélodie Petit | **Secrétaire de rédaction** Élodie Fournier | **Coordinatrice** Mélissa Striebig
Directrice artistique Charlotte Lamoglia / L plus B | **Illustrations** Théophile Sutter, ENGIE | **Photos** Adobe Stock, ENGIE.
Imprimé par Desbouis Grésil – ZI du Bac d'Ablon – 10-12, rue Mercure – 91230 Montgeron, France dans une usine certifiée ISO 14001 et labellisée Imprim'Vert
Ce magazine ne peut être vendu



À chaque usage ses écogestes

Si certains postes, comme le chauffage, représentent une part importante du budget énergie, chaque geste compte pour cumuler les économies d'énergie. Regardons à la loupe la répartition d'un budget énergie¹ par usage et quelques réflexes à adopter. Nous prenons ici le cas d'un ménage chauffé à l'électricité, dont le budget énergie s'élèverait à 1 573 €/an².



Comment réduire sa facture d'électricité ?, ADEME, décembre 2024.

1. Estimation réalisée sur la base d'une consommation d'électricité annuelle de 6 775 kWh, d'un prix du kWh à 0,2016 € (prix du TRVE en avril 2025) et de la répartition de la consommation d'énergie par usage (Chiffres clés du logement, édition 2022, ministère de la Transition écologique).

2. Estimation réalisée à partir de la consommation annuelle moyenne observée en 2024 sur l'ensemble des clients d'ENGIE chauffés à l'électricité (6 775 kWh) et du prix des Tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) en avril 2025 (incluant l'abonnement pour une puissance de 9 kVA).

Comprendre le prix de l'énergie

Il varie d'un foyer à l'autre, évolue dans le temps et peut subir des hausses alors même que les cours baissent sur les marchés : le calcul du coût de l'énergie est complexe.

Voici quelques clés pour vous aider à mieux le comprendre.

LES 3 COMPOSANTES DU PRIX DE L'ÉNERGIE

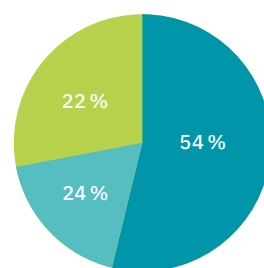
– **La fourniture d'énergie** englobe l'achat d'énergie (l'approvisionnement en gaz naturel et en électricité), la production (dans le cas de l'électricité, pour les fournisseurs qui possèdent des centrales de production) et les frais de gestion commerciale. Son prix peut varier d'un fournisseur à l'autre.

– **L'acheminement de l'énergie** jusqu'au domicile via les réseaux de transport et de distribution. Son prix est fixé par les pouvoirs publics sur proposition de la CRE (Commission de régulation de l'énergie). Le tarif d'acheminement de l'énergie est réglé par tous les consommateurs auprès des fournisseurs qui la collectent, puis la reversent aux gestionnaires de réseaux (Enedis ou GRDF par exemple).

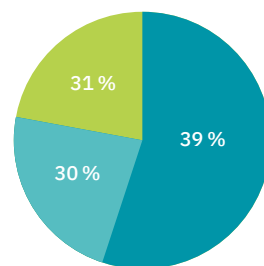
– **Les taxes et contributions** fixées par les pouvoirs publics sont perçues par les fournisseurs, puis reversées à l'État. En plus des deux taxes communes à l'électricité et au gaz (la contribution tarifaire d'acheminement et la Taxe sur la valeur ajoutée), il faut ajouter des taxes spécifiques : l'accise sur l'électricité et l'accise sur le gaz naturel.

RÉPARTITION DU PRIX DE L'ÉNERGIE PAR POSTE DE COÛTS

ÉLECTRICITÉ



GAZ NATUREL



■ Fourniture ■ Taxes ■ Acheminement

Source : Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz naturel du 3^e trimestre 2024, CRE.

NOUVEAU!

Vous pouvez désormais suivre l'évolution du prix de votre énergie ainsi que les raisons de ces variations, directement dans votre Espace Client. Rendez-vous dans Ma conso et cliquez sur « Évolution des prix ».



LES DIFFÉRENTS TYPES D'OFFRES

En électricité, il existe une offre au Tarif réglementé de vente d'électricité (TRVE) et des offres à prix de marché. Pour le gaz naturel, il existe uniquement des offres à prix de marché.

Le Tarif réglementé de vente d'électricité (TRVE) est une offre d'électricité qui ne peut être proposée que par les fournisseurs historiques d'électricité : EDF et les entreprises locales de distribution. Il est fixé et révisé par les pouvoirs publics, deux fois par an, en février et en août.

La CRE publie mensuellement un prix repère de vente de gaz naturel. Il sert de boussole aux consommateurs pour comparer les offres de gaz naturel. Il ne s'agit pas d'une offre à laquelle on peut souscrire.

Pour l'électricité comme pour le gaz naturel, il existe des offres de marché. Ce sont des offres dont le prix est fixé librement par les fournisseurs d'énergie.

Certaines offres sont dites « à prix fixe » quand le prix du kWh n'évolue pas pendant une durée déterminée par contrat. D'autres sont dites « à prix indexé » (sur un indice de référence qui peut être, par exemple, le TRVE en électricité et le prix repère pour le gaz naturel) ce qui signifie que le prix par kWh et/ou l'abonnement évolue, à la hausse ou à la baisse, lorsque l'indice de référence évolue.

L'ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ÉNERGIE

De nombreux facteurs peuvent faire varier le prix de l'énergie sur les marchés de gros notamment le contexte économique (reprise après le Covid-19), géopolitique (conflit russo-ukrainien), matériel (état de santé du parc nucléaire), climatique (vague de froid ou de sécheresse), etc.

D'autres composantes du prix peuvent subir des évolutions, comme les tarifs d'acheminement de l'énergie. Ils sont fixés par les pouvoirs publics, sur proposition de la CRE, et sont réévalués tous les 4 ans (avec une révision annuelle possible).

Enfin, l'évolution des taxes peut être à l'origine des fluctuations de prix. C'est le cas en 2025, sur l'électricité comme sur le gaz.

« Quelle que soit l'offre souscrite, les consommateurs peuvent changer d'offre ou de fournisseur à tout moment, sans frais. »

Julien Pizzi, responsable expertise d'offres d'énergies chez ENGIE



Qu'en est-il de l'évolution des prix en 2025?

– Électricité

Le 1^{er} février 2025, le Tarif réglementé de vente d'électricité (TRVE) a baissé de 15 % en moyenne. Les consommateurs ayant une offre d'électricité au tarif réglementé ou une offre indexée sur celui-ci (exemple : Elec Adapt ou Elec Tranquillité d'ENGIE) bénéficient de cette baisse de prix sur leur facture. Elle fait suite à la baisse des prix sur le marché de gros de l'électricité constatée en 2024.

Quant aux clients d'ENGIE ayant souscrit en 2024 une offre de marché non indexée sur le TRVE, ils bénéficient déjà de la baisse des prix du marché de gros et ce, depuis le début de leur contrat.

En parallèle, tous les ménages (quel que soit leur fournisseur ou l'offre d'électricité souscrite) ont été concernés par :

– la hausse de 7,7 % du Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) au 1^{er} février 2025. Il représente entre 20 et 30 % de la facture d'électricité des ménages¹ ;

– la hausse de l'accise (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité ou TICFE) sur l'électricité (de 21 à 33,70 €/MWh) pour revenir au niveau initial (avant crise énergétique), ajusté de l'inflation au 1^{er} février 2025. L'accise représente environ 14 % de la facture d'électricité des ménages².

– Gaz

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le montant de l'accise sur le gaz naturel est passé de 16,37 €/MWh à 17,16 €/MWh. Cette hausse a touché tous les ménages ayant souscrit une offre de gaz naturel (quel que soit leur fournisseur ou l'offre souscrite).

1. Communiqué de presse de la CRE, 12 décembre 2024.

2. Comprendre les tarifs réglementés de vente d'électricité, CRE.

Déchiffrer sa facture d'énergie

La facture d'énergie, on n'aime pas vraiment la recevoir...

Mais on aime toujours la comprendre.

Déchiffrons ensemble quelques points importants à retenir.

QUAND?

Si vous êtes mensualisé(e), vous recevez votre facture une fois par an. Sinon, vous la recevez tous les 2 mois.

COMBIEN?

Le montant indiqué sur votre facture est composé d'une part fixe (l'abonnement) et d'une part variable (votre consommation).

L'abonnement correspond au coût d'acheminement de l'énergie, ainsi que l'entretien du réseau électrique et des compteurs. Pour l'électricité, il dépend de l'option tarifaire (base ou heures pleines/heures creuses) et de la puissance souscrite de votre compteur électrique (ex. : 9 kVA). Pour le gaz, il dépend de la classe de consommation, c'est-à-dire selon votre usage du gaz (cuisson, chauffage...).

Votre consommation correspond à la quantité d'énergie consommée sur une période donnée (en kWh) multipliée par le prix du kWh de l'offre que vous avez choisie.

LISSEZ SON BUDGET

Parce que la consommation d'énergie varie fortement selon la saison, la majorité de nos clients a opté pour la mensualisation. Elle permet d'étaler le montant de votre facture annuelle sur 11 mois. Un échéancier de paiement vous informe à l'avance des dates et du montant de vos mensualités (identique chaque mois).

Ce montant est calculé soit à l'aide de vos consommations annuelles des années précédentes, soit en estimant vos consommations futures.

Le 12^e mois, vous recevez une facture annuelle, deux cas de figure peuvent se présenter :

- > Vous avez consommé moins d'énergie par rapport aux prévisions et/ou vos prix ont évolué à la baisse ? Nous vous remboursons la différence.
- > Vous avez consommé plus d'énergie par rapport aux prévisions et/ou vos prix ont évolué à la hausse ? Vous devez régler la différence.

LA DATE DE RÈGLEMENT PERSONNALISÉE

Afin de coordonner vos rentrées et sorties d'argent, soyez prélevé au moment qui vous convient le mieux. Choisissez la date de règlement personnalisée (3,11€ TTC/an) dans votre Espace Client.

LA FACTURE EN LIGNE

Consultez et téléchargez vos factures dans votre Espace Client, pendant 5 ans après leur édition. Un e-mail vous prévient dès qu'une nouvelle facture est disponible. Pensez à activer ce service !



VOTRE FACTURE

ENGIE

ZOOM SUR VOTRE FACTURE

Elle contient beaucoup d'informations utiles, tant sur votre consommation que sur votre contrat d'énergie. Ici, nous attirons votre attention sur quelques éléments à retenir :

> Les événements sur votre période facturée (en haut à gauche de la page 2 de votre facture) mentionnent des informations clés vous permettant de comprendre le détail de votre facture (par exemple, en cas d'évolution d'une taxe intervenue sur votre période de facturation, nous l'indiquerons ici).

> Le détail de ce que vous payez est indiqué en page 2 de votre facture. Vous retrouvez le montant payé correspondant à votre consommation et réparti selon les différentes composantes du prix de l'énergie.

> La date d'échéance de votre contrat est indiquée dans la partie « Votre contrat d'énergie avec ENGIE ». Pourquoi est-ce important ? Parce que lors du renouvellement de votre contrat, le prix de votre offre est généralement amené à évoluer. Un point à surveiller !

> Les horaires de vos heures creuses (si vous avez opté pour l'option heures pleines/heures creuses) sont inscrits dans la partie « Votre contrat d'énergie avec ENGIE ». Les horaires des heures creuses diffèrent d'une commune à l'autre, d'où l'intérêt de connaître celles spécifiques à votre logement.

LE CHÈQUE ÉNERGIE

Chaque année, l'État aide les ménages les plus modestes à payer leur facture d'énergie avec le chèque énergie, dont le montant varie de 48 € à 277 €. Les foyers éligibles le reçoivent automatiquement. Ainsi, vous pouvez payer tout ou partie de votre facture ENGIE avec le chèque énergie. Plus d'infos sur chequeenergie.gouv.fr

BONNE NOUVELLE !

Cette année, pour soutenir le pouvoir d'achat des clients qui en ont particulièrement besoin, ENGIE offre 50€¹ à ses clients bénéficiaires du chèque énergie.

L'ASSURANCE FACTURE²

En cas de coup dur, ENGIE vous garantit la prise en charge de vos factures d'énergie ENGIE pouvant aller jusqu'à 5000 €³. Optez pour l'assurance facture pour 5 € TTC/mois⁴. Plus d'infos sur particuliers.engie.fr

1. Aide accordée automatiquement aux clients ENGIE ayant transmis un chèque énergie pour régler leur facture en 2024 et ayant un contrat actif au 30 novembre 2024. Cette aide est déduite du montant de la facture et apparaît sous l'intitulé « Aide exceptionnelle ENGIE ».

2. Contrat d'assurance de groupe n°7754D souscrit par ENGIE auprès de CNP Assurances Société anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré – RCS Paris 341 737 062 4, place Raoul Dautry – 75716 Paris Cedex 15 – www.cnp.fr – Tél : 01 42 18 88 88 – Groupe Caisse des Dépôts et CNP Caution – Société anonyme au capital de 258 734 553,36 €

entièrement libéré – RCS Paris 383 024 189 – 4, place Raoul Dautry – 75716 Paris Cedex 15

Entreprises régies par le code des assurances et soumises à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – 61, rue Taitbout 75436 Paris cedex 09, par l'intermédiaire d'Aon France, société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le n° 07 001 560 – SAS au capital de 46 027 140 € – 414 572 248 RCS Paris – N° TVA Intercommunautaire FR22 414 572 248 – 31-35 rue de la Fédération 75717 Paris Cedex 15 – Garantie financière et Responsabilité Civile

Professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du code des assurances.

ENGIE, SA au capital de 2 435 285 011 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 542 107 651, immatriculé au Registre Unique des intermédiaires en assurances sous le n° 08 038 831, dont le siège social est situé 1 place Samuel de Champlain – 92400 COURBEVOIE.

3. Ouvert à tous nos clients âgés de plus de 18 ans et de moins de 85 ans au 31 décembre suivant leur adhésion. Offre(s) sans engagement de durée. Voir les conditions complètes

et les limites de garanties dans la notice d'information n° 7754D que vous pouvez obtenir soit sur particuliers.engie.fr soit par téléphone auprès de votre conseiller ENGIE au 09 69 39 99 93 (appel non surtaxé).

4. La cotisation est intégrée sur votre facture d'énergie ENGIE.

Maîtriser sa consommation d'énergie

Vous l'avez compris, le montant de votre facture dépend à la fois du prix de l'énergie et de votre consommation. Nous allons voir dans ces pages comment devenir un véritable expert des économies d'énergie.

NIVEAU DÉBUTANT

Comprendre pour mieux agir

Suivre sa consommation, c'est la première chose à faire. Le service **Ma conso**, disponible gratuitement dans votre Espace Client et l'appli mobile ENGIE, vous permet :

- > de visualiser votre consommation d'énergie **en kWh et en euros** ;
- > d'avoir une vision **à l'heure¹, au jour², au mois³ ou à l'année** ;
- > de profiter de **prévisions personnalisées⁴** pour vous permettre d'agir.

« Nos clients ayant eu un suivi régulier sur **Ma conso** ont réduit en moyenne de **12 %** leur consommation d'électricité⁵. »

Raed Naaman,
responsable de Ma conso
chez ENGIE



POUR ALLER PLUS LOIN : MA CALCULETTE CONSO⁶

Ce simulateur vous permet d'estimer la consommation de vos appareils électriques et le coût associé à leur utilisation. Une bonne manière d'identifier les appareils les plus énergivores. Où ? Dans l'onglet « Agir » de Ma conso, sur votre Espace Client ou votre appli mobile.



Le saviez-vous ?

La puissance de votre compteur électrique (indiquée en kVA sur votre facture) détermine le prix de votre abonnement. Elle est définie selon les caractéristiques de votre logement et vos équipements. Que ce soit pour votre budget ou pour la stabilité de votre installation électrique, il est important d'avoir la puissance adéquate. En cas de doute, votre conseiller pourra vérifier avec vous que la puissance souscrite est conforme à vos besoins.



NIVEAU INTERMÉDIAIRE

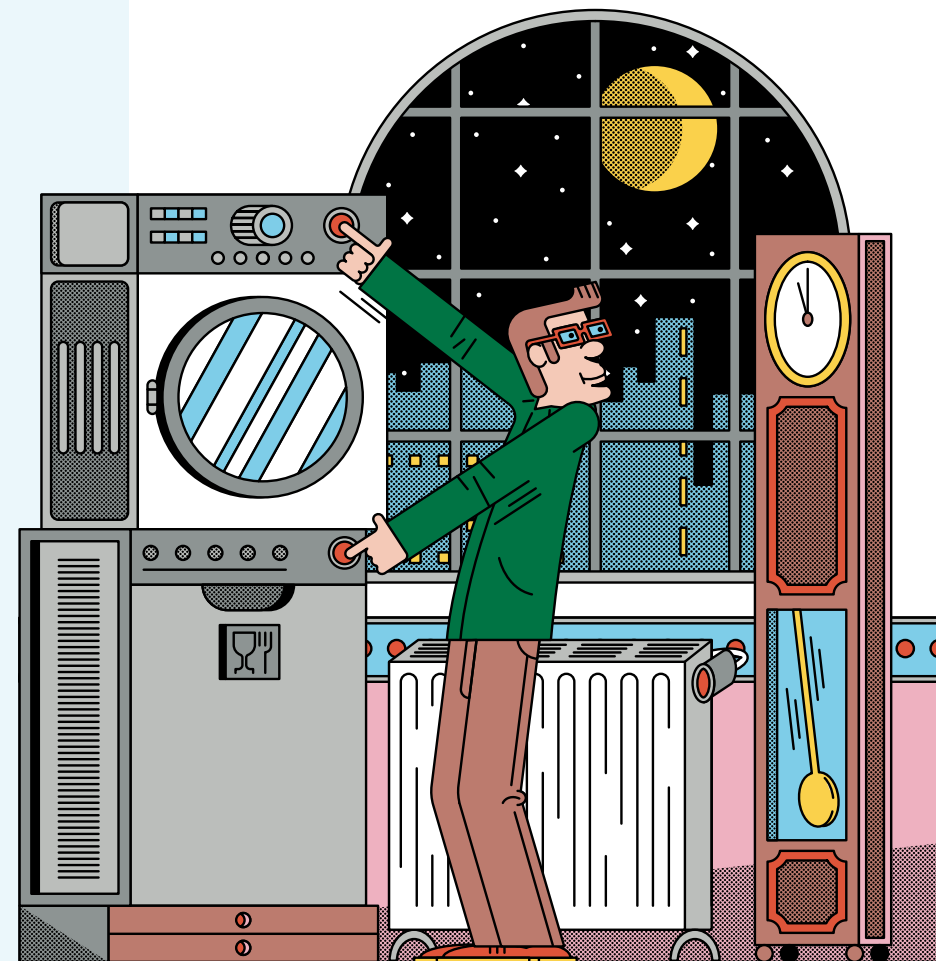
Maîtriser ses mensualités = pas de mauvaise surprise

EN CAS DE DÉPASSEMENT, VOUS ÊTES ALERTÉ !

Avec **Mon alerte¹** (pour les clients mensualisés), si nous remarquons que vos consommations réelles sont bien supérieures à celles estimées, nous vous alertons par e-mail. Nous vous proposons alors d'**ajuster vos mensualités afin d'éviter une facture annuelle élevée**. Pensez à activer ce service gratuit dans votre Espace Client !

VOUS AVEZ LE POUVOIR SUR VOS MENSUALITÉS

Dans **Ma conso**, vous pouvez visualiser le **montant de votre facture annuelle estimé** en fonction de vos consommations (réelles et prévisionnelles) et des mensualités déjà payées. Afin que votre facture annuelle soit la moins élevée possible, **il est possible d'ajuster vous-même le montant de vos mensualités**, à la hausse ou à la baisse, sous certaines conditions. Rendez-vous dans Ma conso (onglet « Analyser »), sur votre Espace Client ou l'appli mobile. Vous pouvez aussi contacter notre service client.



LES HEURES PLEINES/ HEURES CREUSES : EST-CE INTÉRESSANT POUR MOI ?

Si le prix du kWh d'électricité est avantageux pendant les heures creuses, l'abonnement et le prix du kWh pendant les heures pleines sont plus élevés. Pour rentabiliser ce surcoût, **30 à 40 % des consommations doivent être réalisées en heures creuses**.

Ce double tarif peut s'avérer avantageux si vous remplissez ces trois conditions :

- > Vous disposez d'un chauffe-eau électrique.
- > Vous êtes chauffé à l'électricité.
- > Vous pouvez programmer le fonctionnement de vos appareils pendant les heures creuses.

BON À SAVOIR

Propriétaire d'un véhicule électrique ? Avec l'offre **Elec'Car²**, c'est **-50 %** sur le prix du kWh la nuit².

1. Suivi en kWh et en euros, disponible pour l'électricité uniquement, sous réserve que le client (en offre de marché auprès d'ENGIE) dispose d'un compteur communicant et qu'il ait donné son accord pour la transmission heure par heure de ses données de consommation.
2. Suivi en kWh, en euros et en m³ (pour le gaz naturel), disponible sous réserve que le client dispose d'un compteur communicant pour l'énergie souscrite en offre de marché auprès d'ENGIE et qu'il ait donné son accord pour la transmission au jour le jour de ses données de consommation.
3. Suivi en kWh, en euros et en m³ (pour le gaz naturel) disponible sous réserve que le client dispose d'un Espace Client.
4. Fonctionnalité disponible pour les clients qui ont un contrat ENGIE et qui sont équipés d'un compteur communicant. Il s'agit d'une estimation de l'énergie (électricité ou gaz

naturel) qui pourra être potentiellement consommée, fournie à titre indicatif, et basée sur l'historique de consommation du client. Elle est exprimée en kWh et en euros (TTC) et en m³ pour le gaz. Estimation réalisée sous condition d'un historique de consommation supérieur à 3 mois.
5. Réduction moyenne constatée sur la consommation d'électricité d'un panel de 6 250 utilisateurs réguliers du service Ma conso (à partir de 50 connexions par an), basée sur une comparaison entre la période mars 2021 à mars 2022 et de mars 2022 à mars 2023 pour lesquels ENGIE dispose d'un historique de consommation. Source : Étude interne ENGIE, mars 2023.
6. Service gratuit disponible pour les clients ayant un historique de consommation supérieur à un an.

1. **Mon alerte** : si vous bénéficiez de la mensualisation, vous êtes informé(e) par courriel en cas d'évolution significative à la hausse de votre facture annuelle par rapport à l'estimation prévisionnelle ayant permis de calculer vos mensualités, due à une évolution de vos consommations et/ou du prix de votre contrat. Vous pouvez alors ajuster vos mensualités, comme proposé par ENGIE, sur votre Espace Client à réception de l'alerte. Service réservé aux clients titulaires d'un contrat d'électricité et/ou de gaz naturel, ayant renseigné leur e-mail de contact et équipés d'un compteur communicant LinkyTM ou Gazpar pour l'énergie considérée.
2. **Offre Elec'Car 1 an** : bénéficiez de **-50 % sur le prix du kWh** hors toutes taxes (HTT) pendant les heures creuses (identifiées par le gestionnaire de réseau de distribution ; pour connaître les horaires des heures creuses sur votre commune, consultez le site

d'ENEDIS) par rapport au prix du kWh HTT en heures pleines de l'offre Elec'Car 1 an d'ENGIE. Offre d'électricité indexée sur le tarif réglementé d'électricité, réservée aux clients particuliers propriétaires d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable (ENGIE se réserve le droit de demander la preuve de la possession d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable) et disposant d'un comptage heures pleines/heures creuses. Selon la situation du client, le passage d'un comptage simple à un comptage heures pleines/heures creuses peut entraîner la facturation de frais par le gestionnaire de réseau (voir catalogue des prestations). Offre disponible pour tout lieu de consommation situé en France Métropolitaine, hors Corse, sur les zones géographiques où ENGIE commercialise des contrats de vente d'électricité et/ou de gaz naturel auprès des clients particuliers.

NIVEAU AVANCÉ

Passer à l'action, mais en douceur

CHAQUE GESTE COMPTE

Vous connaissez la chanson : chaque écoposte est utile pour économiser l'énergie. Si agir sur sa consommation de chauffage et d'eau chaude sanitaire reste le plus efficace pour maîtriser son budget, cumuler les petits gestes n'est pas anodin pour autant.

VOUS BAISSER VOTRE CONSOMMATION, ENGIE VOUS RÉCOMPENSE

Avec Mon Programme pour Agir¹, ENGIE vous invite à participer aux Ecodéfis². Si vous réussissez à baisser votre consommation d'énergie pendant le mois de l'Ecodéfi par rapport au même mois de l'année précédente, vous gagnez des points. Vous pouvez ensuite les échanger contre un cadeau ou les utiliser pour soutenir une association.

« En 2024, grâce à tous les participants aux Ecodéfis électricité, nous avons économisé 31 100 MWh³ soit l'équivalent de plus de 4 années d'éclairage de la tour Eiffel⁴ ! »

Thomas Szygula, responsable de Mon Programme pour Agir chez ENGIE



NOUVEAU!

MON RENDEZ-VOUS ENGIE

ENGIE propose, gratuitement, un échange personnalisé avec un conseiller expert qui sera à votre écoute pour :

- > faire le point sur votre consommation d'énergie ;
- > vous guider dans la prise en main des outils gratuits disponibles pour suivre la consommation de votre foyer ;
- > comprendre vos besoins en fonction de vos habitudes de vie et des caractéristiques de votre logement ;
- > délivrer des conseils adaptés et concrets pour faire des économies d'énergie.

Vous êtes client ENGIE depuis plus d'un an ?

Prenez rendez-vous dans votre Espace Client!

1. Mon Programme pour Agir est un service gratuit réservé aux clients ENGIE ayant souscrit une offre de marché, à l'exception de l'offre Gaz Passerelle, qui a pour objectif de valoriser les actions des consommateurs qui s'engagent dans la transition énergétique. Grâce à leurs actions écoresponsables, ils peuvent cumuler des points et les utiliser pour accéder à des avantages et soutenir des projets. Voir détails et conditions dans votre Espace Client.

2. Ecodéfi Électricité : ouvert aux clients ayant souscrit une offre d'électricité à prix de marché chez ENGIE, ayant un compteur communicant LinkyTM installé et activé,

et ce depuis plus de 12 mois. Ecodéfi Gaz : ouvert aux clients ayant souscrit une offre de gaz à prix de marché ENGIE, hors contrat Gaz Passerelle, et équipés d'un compteur GAZPAR installé et activé depuis plus d'un an.

3. Estimation des économies d'électricité réalisées par tous les clients participants aux Ecodéfis Électricité en 2024.

4. Selon la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel, la consommation électrique annuelle de la Tour Eiffel s'élève à 6,7 GWh. Calcul : $31,12 / 6,7 = 4,64$ soit environ 4 ans 1/2.

NIVEAU EXPERT

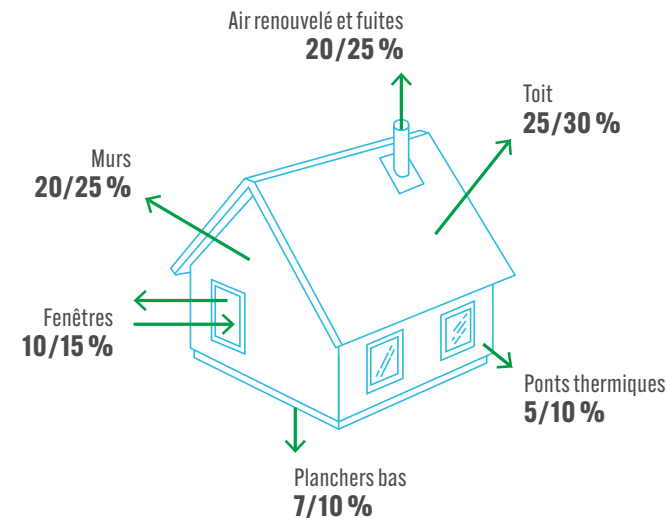
Se lancer dans les travaux

1 ISOLER SON LOGEMENT

Pour réduire significativement sa consommation et voir un réel effet sur sa facture d'énergie, les travaux de rénovation énergétique sont **la solution la plus efficace**. En effet, un logement mal isolé entraîne des déperditions énergétiques importantes et de toute part (toiture, fenêtres, murs...).

2 CHANGER SON ÉQUIPEMENT DE CHAUFFAGE

Une fois que votre logement est correctement isolé, l'étape ultime consiste à renouveler son équipement de chauffage pour un système moins gourmand en énergie. Par exemple, en 2022, en remplaçant votre ancienne chaudière par une pompe à chaleur air/eau, vous pouviez réaliser jusqu'à 1 500 € d'économies par an sur votre facture².



PERTES DE CHALEUR D'UNE MAISON CONSTRUITE AVANT 1974 ET NON ISOLÉE¹

ENGIE VOUS ACCOMPAGNE DE A À Z DANS VOTRE PROJET... ET C'EST GRATUIT!

- > Estimation (en 5 minutes) du bilan énergétique de votre logement.
- > Identification des travaux prioritaires à réaliser.
- > Estimation du coût de vos travaux.
- > Simulation du montant des aides auxquelles vous êtes éligible.
- > Mise en relation avec des professionnels qualifiés RGE³ pour effectuer vos travaux.

Contactez nos conseillers experts par téléphone

09 77 42 12 62 Du lundi au vendredi de 9h à 18h. Prix d'un appel local.

Ou réalisez vos propres simulations sur notre site monespaceprime.engie.fr

1. Comment isoler sa maison ?, ADEME, novembre 2024.

2. Donnée calculée pour une maison de 120 m² construite à la fin des années 1970 et habitée par 4 personnes en Île-de-France. Chauffage : Pourquoi passer aux énergies renouvelables ?, ADEME, mars 2022.

3. RGE : Reconnu garant de l'environnement.

Le courant passe bien entre nous ?

Parrainez vos proches et recevez chacun une prime.
Rendez-vous sur particuliers.engie.fr/parrainage

Jusqu'à **25 €** de prime par parrainage* !

J'agis
avec
ENGIE



ENGIE

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

* Pour bénéficier de l'offre de parrainage,

Le PARRAIN doit être titulaire d'un contrat d'électricité et/ou de gaz naturel à prix de marché souscrit auprès d'ENGIE (hors offre Happ-e), toujours actif et n'étant pas en cours de résiliation. Il peut parrainer jusqu'à 10 filleuls maximum par année calendaire.

Le FILLEUL doit souscrire une offre à prix de marché électricité et/ou gaz naturel en utilisant le code parrain. Offre non valable si le filleul dispose déjà, d'un contrat d'énergie à prix de marché souscrit auprès d'ENGIE ou d'une proposition de contrat d'énergie à prix de marché adressée par ENGIE encore valable à la date d'envoi de l'invitation de parrainage. Offre de parrainage réservée aux clients particuliers, disponible pour tout lieu de consommation situé en France métropolitaine, hors Corse, sur les zones géographiques où ENGIE commercialise des contrats de vente d'énergie auprès des clients particuliers. Non cumulable avec toute autre réduction ou opération en cours d'ENGIE ou avec les Packs « J'agis sur Ma Conso Elec » et « Sérénité ».

Pour plus d'information, rendez-vous sur le règlement du parrainage : particuliers.engie.fr/reglement-parrainage.pdf

ENGIE : SA au capital de 2 435 285 011 € - Siège social : 1 place Samuel de Champlain 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 542 107 651. © visuel